Informations de base

1996/0266(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Produits soumis à accise: détention, circulation et contrôles (modif. direct. 92/12/CEE) **Subject** 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	VON WOGAU Karl (PPE)	03/12/1996
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0548	Résumé
28/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/1996	Vote en commission		
09/12/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0408/1996	
13/12/1996	Débat en plénière		
30/12/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/12/1996	Fin de la procédure au Parlement		
11/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0266(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 099

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08491

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0408/1996 JO C 020 20.01.1997, p. 0012	09/12/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0702/1996 JO C 020 20.01.1997, p. 0367-0392	13/12/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0548 JO C 051 21.02.1997, p. 0011	13/11/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1996/0099
JO L 008 11.01.1997, p. 0012 Résumé

Produits soumis à accise: détention, circulation et contrôles (modif. direct. 92/12/CEE)

1996/0266(CNS) - 13/11/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de directive vise à proroger le régime dérogatoire dont bénéficient, depuis leur adhésion à l'Union européenne, le Danemark, la Finlande et la Suède en matière d'importation d'alcool et de tabac. Simultanément, elle a pour objectif de mettre progressivement les Etats membres concernés en mesure de supprimer tous les contrôles frontaliers. CONTENU : en vertu du régime dérogatoire octroyé à l'occasion de leur adhésion à l'UE, le Danemark, la Finlande et la Suède ont été autorisés à maintenir un régime relativement restrictif d'importation d'alcool et de tabac. La Commission propose de proroger ce régime dérogatoire jusqu'en 2002, à charge, pour les trois Etats membres concernés, de libéraliser progressivement leur régime de quotas individuels d'importation. Concrètement, ces trois pays se verraient autorisés, jusqu'en 2002, à continuer de percevoir des droits nationaux d'accises sur les produits importés à des fins de consommation personnelle, en sus des droits d'accise acquittés dans les pays du lieu d'achat, mais cette prérogative s'exercerait sur des quantités progressivement réduites.

Produits soumis à accise: détention, circulation et contrôles (modif. direct. 92/12/CEE)

1996/0266(CNS) - 13/12/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Karl von WOGAU (PPE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition concernant la modification de la directive relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soulis à accise.

Produits soumis à accise: détention, circulation et contrôles (modif. direct. 92/12/CEE)

1996/0266(CNS) - 30/12/1996 - Acte final

OBJECTIF : proroger le régime dérogatoire dont bénéficient, depuis leur adhésion à l'Union européenne, le Danemark, la Finlande et la Suède en matière d'importation d'alcool et de tabac. Simultanément, l'objectif est de mettre progressivement les Etats membres concernés en mesure de supprimer progressivement tous les contrôles frontaliers. CONTENU : en vertu du régime dérogatoire octroyé à l'occasion de leur adhésion à l'UE, le Danemark, la Finlande et la Suède ont été autorisés à maintenir un régime relativement restrictif d'importation d'alcool et de tabac. La Commission propose donc de proroger ce régime dérogatoire jusqu'au 31/12/2003 en ce qui concerne le Danemark et la Finlande. La Suède est, quant à elle, autorisée à continuer d'appliquer jusqu'au 30/06/2000, les mêmes restrictions que celles qu'elle appliquait au 31/12/1996 à la quantité de boissons spiritueuses et de produits du tabac pouvant être introduits sur le territoire suédois par des particuliers. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 01/01/1997.